



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de L'Honor de Cos, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFÉUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDDES	Christian		BOUDET	Yves	X
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre		DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques		PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André		BORTOLUSSI	Jean-Marc	X
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel	X	PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC						
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20211216-DCS20211216_05-DE
 Reçu le 28/12/2021
 Publié le 28/12/2021

DCS20211216_05

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	X
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel		VEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X	MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françoise		DUPIUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	X
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry		SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE				NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier		GIRAUDOT	Léa	X
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GÉVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LE CAUSE	LEFEVRE	Jean-Michel	X	COUREAU	Pierre	
LEOJAC	QUATRE	Christian		MAZILLE	Pierre	
LE PIN	FUSINA	Philippe		LARUE-DORCHIES	Jocelyne	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge		ALY-BERIL	Éliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		BERTHET	Christian	X
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRÉNIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David		FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françoise	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal		DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	BEDOS	Danielle	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIE	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEBRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPÉLISSE	FERRET	Jean-Luc	X	VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain		CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor	X
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul		DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc		MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAÏLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIÉ	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel	X	MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leandert		GUINGAL	Claude	X
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René		PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRÈRE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	CORTESE	Robert	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane	X	LARET	Claude	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé		MAGNE	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	X
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADÉ	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie		MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOU	Hacène	X
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADÉ	LABRUYERE	François		BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture

082-258200575-20211216-DCS20211216_05-DE

Reçu le 28/12/2021

Publié le 28/12/2021

Pouvoirs :

DCS20211216_05

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
ROBERT	Jean	BEAUMONT DE LOMAGNE	TAFUREAU	Dominique	BOULOC EN QUERCY
LATAPIE	Gérard	ESCAZEUX	TONIN	Philippe	GARIES
SENTIS	Jean-Claude	GOAS	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
BOLZONI	Thierry	LABOURGADE	DELLUC	Pierre	MONTAIN
AUGUSTE	David	MAUBEC	PAYSSOT	Christophe	CAZES-MONDENARD
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	DIANA	Bernard	GIMAT
VIGROUX	Alain	PERVILLE	FERRET	Jean-Luc	NEGREPELISSE
TRAMUZZI	René	ST CIRICE	QUARGENTAN	Jacques	SISTELS
LAVEDRINE	Sophie	VERDUN SUR GARONNE	GROSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN

Membres en exercice : 195

Membres présents : 115

Membres excusés : 80

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistent également à la séance : Le personnel du SDE 82

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Président rappelle que ce débat s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complétées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Il précise que ce rapport a pour vocation d'indiquer aux élus les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Il rappelle que la présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique. A ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif dès connaissance, notamment, des dotations du CAS FACE pour l'exercice 2022.

Le Président indique que le budget du SDE 82 est organisé autour de son activité principale, le réseau d'électrification basse tension. Compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, ce budget s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, tout en incluant des projets de dissimulation de réseau.

Au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, ce budget assure également un soutien financier aux communes dans leurs projets d'éclairage public (entretien, travaux, rénovation, réduction des nuisances lumineuses), les accompagne pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la production de certificats d'économie d'énergie.

En outre, la volonté des membres du Comité syndical est de poursuivre la mise en place de projets structurants axés sur des orientations stratégiques nouvelles, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique.

Aussi, en 2022, le SDE 82 poursuit, via les marchés qu'il a conclus, différents projets comme la mission de détection et géo-référencement des réseaux sensibles pour le compte des communes ou bien la supervision, l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Concomitamment, il crée un service autour de la mission Conseil en Energie Partagé avec l'objectif d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine. Il s'investit également dans la réalisation d'études de faisabilité (photo voltaïque, chaufferie biomasse, hydroélectricité) ou la mutualisation et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Enfin, le SDE 82 est mobilisé sur deux projets (prise de compétence dite « d'éclairage public » et création d'une société d'économie mixte locale dans le domaine des énergies renouvelables) dont les incidences financières seront appréhendées lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

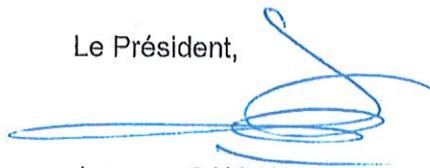
Le Président procède à la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et propose aux membres de l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations budgétaires qu'il vient de présenter.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, prennent acte des orientations budgétaires de l'exercice 2022 sur lesquelles ils ont eu à débattre et dont le rapport est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL



REUNION DU COMITE SYNDICAL JEUDI 16 DECEMBRE 2021

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Au regard des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales complétées par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le Président doit présenter au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget
- l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et l'endettement à la fin de l'exercice
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et les éléments de rémunération avec une présentation de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport a pour vocation de :

- présenter aux élus les grandes tendances structurant le budget du SDE, organisées autour de son activité principale, les travaux sur le réseau d'électrification basse tension qui requièrent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement,
- et d'échanger sur les projets en cours, notamment ceux liés à la transition énergétique.

Il est l'occasion de mettre en lumière certains éléments bilanciaux et de discuter des orientations budgétaires - au regard des prévisions de ressources à moyen terme - qui préfigureront les priorités du budget primitif.

La présentation de ce rapport donne lieu à un débat qui ne présente pas de caractère décisionnel mais dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

CONTEXTE GENERAL ET PRIORITES DU BUDGET

Compte tenu d'un contexte socio-économique exigeant, ce budget s'inscrit dans un cadre garantissant la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement organisé autour de l'activité principale du SDE 82, le réseau d'électrification basse tension, orienté principalement vers les travaux de renforcement et de sécurisation sur le réseau de distribution publique d'électricité, incluant, en outre, des projets de dissimulation de réseau.

Au travers des différentes politiques adoptées par le SDE 82, ce budget assure également un soutien financier aux communes dans leurs projets d'éclairage public (entretien, travaux, rénovation, réduction des nuisances lumineuses), les accompagne pour la réalisation de diagnostics énergétiques et la production de certificats d'économie d'énergie.

En outre, suivant la volonté des membres du comité syndical, le SDE 82 s'engage dans des projets structurants axés sur des orientations stratégiques nouvelles, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et d'actions de lutte contre le changement climatique.

Aussi, en 2022, le SDE 82 poursuit, via les marchés qu'il a conclus, différents projets comme la mission de détection et géo-référencement des réseaux sensibles pour le compte des communes ou bien la supervision, l'exploitation et la maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques. Concomitamment, il crée un service autour de la mission Conseil en Energie Partagé avec l'objectif d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine. Il s'investit également dans la réalisation d'études de faisabilité (photo voltaïque, chaufferie biomasse, hydroélectricité) ou la mutualisation et la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

Le SDE 82 est mobilisé sur deux projets (prise de compétence dite « d'éclairage public » et création d'une société d'économie mixte locale dans le domaine des énergies renouvelables) dont les incidences financières seront appréhendées lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

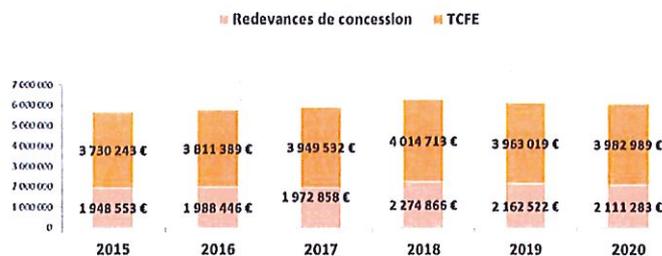
Précision :

A ce stade, certaines données chiffrées contenues dans le rapport sont estimatives et seront arrêtées lors de la présentation du budget primitif dès connaissance, notamment, des dotations du CAS FACE pour l'exercice 2022. En outre, l'exercice budgétaire 2021 n'étant pas clos, les données relatives à l'exercice en cours présentes dans les tableaux et graphiques restent estimatives.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

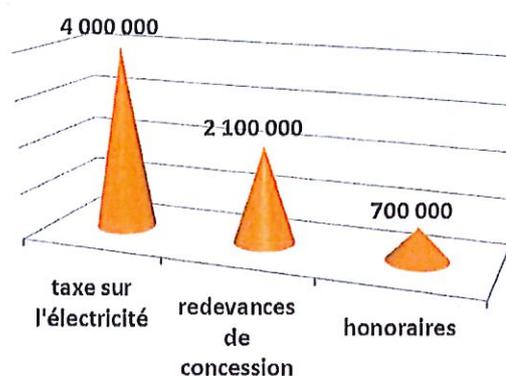
Les recettes

D'une grande stabilité au cours des exercices, pourvoyant 95% des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté, la **Taxe sur l'électricité**, les **redevances de concession** (dont les évolutions sont présentées ci-dessous) et les **produits de services (honoraires)** sont estimés globalement à **6 800 000 €**.



Source : comptes administratifs 2015 – 2020

Principales recettes 2022



Le SDE 82 prévoit de percevoir en 2022 le produit estimé à 40 000 €, issu des participations demandées aux communes dans le cadre de la mise en œuvre du marché de géo référencement des réseaux (délibération du comité syndical du 12/04/2018). La perception effective de cette recette dépendra de l'avancement du marché, exécuté par bons de commande successifs au rythme des sollicitations présentées par les communes.

Par ailleurs, au titre des missions exercées par le SDE 82 dans le domaine de la transition énergétique, le produit de la vente de certificats d'énergie est estimé à 126 000 €.

Dans les orientations 2022, sont également inscrits en recettes :

- la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications dans le cadre du dispositif de mutualisation (estimée à 180 000 €)
- les subventions de la FNCCR dans le cadre des programmes ACTEE 2 (158 475 €)
- l'aide de l'ADEME au financement des contrats des deux conseillers en énergie partagé (48 000 €)
- les recharges payées par les usagers et les participations communales perçues au titre de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques (41 000 €)
- les subventions attendues dans le cadre de l'étude régionale pour la mobilité durable (ADEME, Grdf, + CRDF + Teréga : 28 333 €)
- la fraction des chèques-déjeuner financée par les agents (20 000 €).

Au niveau des opérations d'ordre, la reprise des subventions transférables (financement des bornes de recharge pour véhicules électriques par l'ADEME et participations communales) génèrent une recette de 54 311 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles sont les suivantes :

➤ **Charges à caractère général : 1 035 290 €**

Rappel du montant prévisionnel 2021 :
1 181 300 €

Ce poste regroupe :

- les achats et fournitures courants pour 166 500 € incluant le coût des consommations d'électricité des 92 bornes de recharge pour véhicules électriques
- les charges et services extérieurs pour 850 490 € qui, d'une part, sont destinés à la gestion courante de la structure et son activité (contrats d'entretien et maintenance, assurances, publications, formations et déplacements, ...) et participent, d'autre part, au financement de différents projets portés par le SDE 82 :
 - projets en cours : marché de supervision, exploitation, maintenance et gestion monétique des IRVE, marché de géo référencement des réseaux sensibles, diagnostics énergétiques
 - projets nouveaux, principalement axés sur la transition énergétique : schéma directeur IRVE, schéma directeur de méthanisation, études de faisabilité (valorisation de l'effacement électrique, centrale photo voltaïque sur le bâtiment du SDE, chaufferie biomasse, hydroélectricité), contrôle des travaux réalisés dans le cadre des opérations standardisées d'économie d'énergie.

En dehors de ces nouveaux projets, l'objectif reste la maîtrise des charges à caractère général, notamment par l'optimisation de la fonction achat au sein du SDE 82 (consultation systématique selon 3 devis, renégociation des contrats en cours, analyse financière et technique exhaustive et détaillée des propositions et négociation en procédure adaptée).

- les impôts et taxes pour 18 300 € (enregistrement à la conservation des hypothèques des conventions de servitude, taxes foncières, taxe d'aménagement, redevance d'archéologie, cartes grises).

➤ **Charges de personnel : 1 871 000 €**

Rappel du montant prévisionnel 2021 :
1 734 000 €

Au-delà de l'effet induit par le Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente en 2022 sur la base d'un effectif total de 35 agents occupant des emplois permanents à temps complet, dont deux emplois de conseillers en énergie recrutés à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤ **Subventions : 251 300 €**

Rappel du montant prévisionnel 2021 :
149 750 €

Elles sont versées au profit :

- des communes dans le cadre de leurs contrats d'entretien d'éclairage public d'une part et, d'autre part, du programme ACTEE2 (231 300 €)
- du Fonds de Solidarité pour le Logement (20 000 €).

➤ **Autres charges : 428 780 €**

Rappel du montant prévisionnel 2021 :
430 711 €

L'enveloppe prévisionnelle englobe le reversement aux communes de Montech et Nègrepelisse, classées en régime urbain depuis le 1^{er} janvier 2015, de 97 % du produit de la TCCFE, soit 340 000 €. Le reste est ventilé entre les indemnités et frais de mission des élus, le reversement aux membres du groupement de commandes de la subvention perçue dans le cadre de l'étude régionale pour la mobilité durable, la contribution obligatoire au FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) et la provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs, intérêts moratoires et pénalités sur marchés.

➤ **Dotations aux amortissements : 1 066 949 €**

Rappel du montant prévisionnel 2021 :
969 236 €

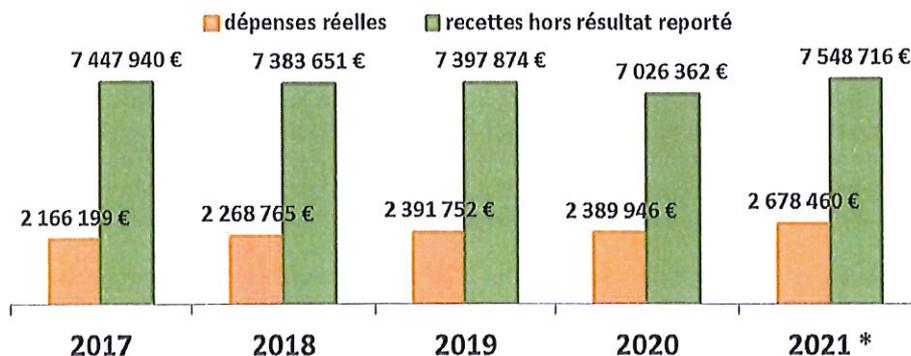
Ce montant prévisionnel découle de l'état de l'actif du SDE au regard des acquisitions et cessions arrêtées au 24 novembre 2021 et sont dédiées à 80% à l'amortissement des subventions d'éclairage public versées aux communes (861 286 €).

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont stables avec des ressources principalement assises sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité et les redevances de concession ou indexées sur les travaux réalisés en investissement (honoraires de maîtrise d'œuvre).

En dépenses, la section de fonctionnement connaît une progression sensible depuis ces dernières années dans la mesure où, suite aux choix stratégiques de la structure, elle supporte de nombreux projets initiés par le SDE 82 en faveur des communes (cf. charges et services extérieurs) ou dans le domaine de la transition énergétique.

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement



Source : comptes administratifs 2017 – 2020

* Estimation sur exercice en cours

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le SDE 82 n'a plus d'emprunt en cours.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DU NIVEAU D'EPARGNE NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

L'excédent de ressources en section de fonctionnement chaque année permet d'assurer la constitution pérenne de l'autofinancement destiné à pourvoir aux investissements.

Au regard de la stabilité des dépenses et recettes de fonctionnement sur les exercices antérieurs, même si le SDE 82 s'engage dans des projets nouveaux qui impactent ses dépenses courantes, l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne en clôture de l'exercice 2022 peut être projetée telle qu'elle figure dans le tableau ci-contre.

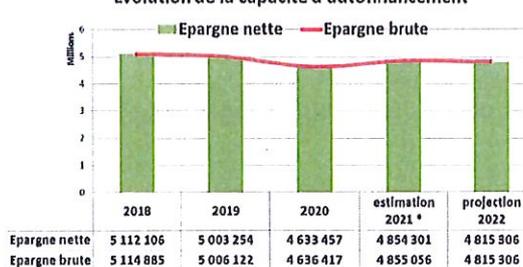
A compter de 2022, en l'absence de dette, épargne brute (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) et épargne nette (déduction faite du remboursement en capital de la dette) sont identiques.

Partant d'un montant excédentaire de près de 5 millions d'euros, le niveau d'épargne confirme la capacité de la structure à :

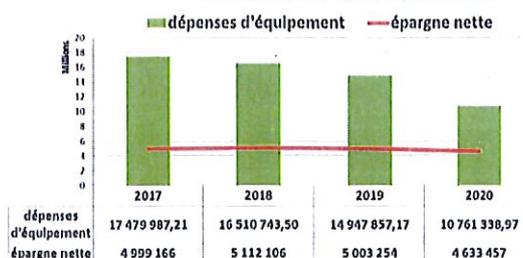
↻ autofinancer une partie de ses investissements, notamment ses programmes pluriannuels de travaux

↻ initier et porter des projets nouveaux, notamment dans le domaine de la transition énergétique.

Evolution de la capacité d'autofinancement



Source : comptes administratifs 2018 – 2020
* Estimation sur exercice en cours



Source : comptes administratifs 2017 – 2020

En 2022, le SDE 82 s'appuiera sur un effectif de 35 agents recrutés sur des emplois permanents à temps complet, dont 5 agents contractuels (2 CDI + 3 CDD).

Temps de travail :

Le temps de travail fixé par le SDE 82 est de 35 heures hebdomadaires. La mise en œuvre des 1607 heures annuelles ainsi que les autres dispositifs (journée de solidarité, temps partiel, heures complémentaires et supplémentaires, télétravail) ont été arrêtés par délibérations du 29 septembre 2021.

Du point de vue de l'accomplissement du temps de travail, le bénéfice de temps partiels sera accordé, sur la base des autorisations actuelles, à 3 agents à raison de :

- 2 agents à 90%
- 1 agent à 80%.

Evolution prévisionnelle des effectifs :

Dans le cadre du renforcement du service transition énergétique, deux recrutements supplémentaires sur les postes de conseillers en énergie partagé ou « économes de flux » sont prévus au budget 2022, avec le soutien financier de l'ADEME (à raison de 24 000 €/ETP/ an).

Mouvements prévisionnels :

En 2022, il est envisagé de pourvoir au remplacement de trois agents sur des postes vacants par suite de congé spécial, démission et de mutation (DGS, 2 adjoints administratifs).

Structure des effectifs au 31 décembre 2021 :

Nombre d'agents sur emplois permanents : 33

Filière administrative : 18 / technique : 15

Fonctionnaire : 30 / contractuels : 3

Catégorie : 7 A / 6 B / 20 C

Sexe : 22 femmes / 11 hommes

Moyenne d'âge des agents : 44 ans

Informations complémentaires :

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées :

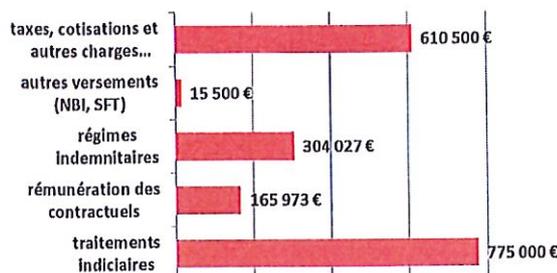
2018	2019	2020	2021 (estimées)
245	220	187	114

Montant brut des bonifications indiciaires versées :

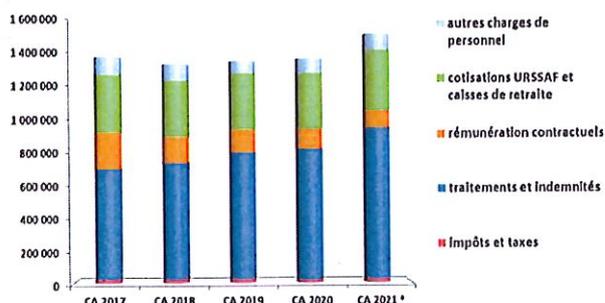
2018	2019	2020	2021
3 374 €	4 358 €	4 519 €	4 795

Avantages en nature accordés : le SDE 82 possède actuellement un parc de 9 véhicules, dont un véhicule de fonction (montant de l'avantage en nature déclaré en 2020 : 2 709 €) et huit véhicules de service qui sont mis à disposition des agents dans le cadre restrictif de l'exercice de leurs missions. 5 véhicules ont été renouvelés en 2021 suite à un sinistre et la flotte devrait être portée à 12 véhicules début 2022, compte tenu de l'augmentation des effectifs opérationnels.

Charges de personnel Prévisions budgétaires 2022

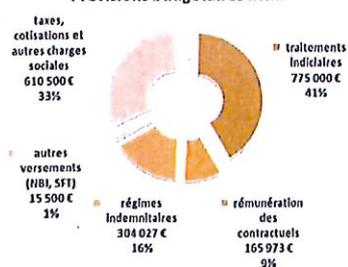


Structure des dépenses de personnel :



* Estimation sur exercice en cours

Charges de personnel Prévisions budgétaires 2022



Précision : les autres charges de personnel comprennent, outre les charges patronales, assurance du personnel et médecine du travail, la participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents, les titres de restauration et la cotisation au CNAS.

Evolution des dépenses de personnel :

Comptes administratifs	2018	2019	2020	2021 *
Charges de personnel (chapitre 012)	1 339 514	1 355 802	1 370 600	1 520 678
Part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement	59%	57%	57%	57%

En 2021, le volume de la masse salariale rapporté aux dépenses réelles de fonctionnement reste stable, malgré une augmentation en valeur de près de 150 000 €.

* Estimation sur exercice en cours

Evolution en % des dépenses de personnel :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 *
impôts et taxes				
Versement transport, cotisations FNAL, CNFPT, CDG	1%	5%	-13%	16%
traitements et indemnités	5%	9%	12%	15%
rémunération contractuels	-27%	-14%	-23%	-16%
cotisations URSSAF et caisses de retraite	-4%	1%	-1%	11%
autres charges de personnel	-7%	-28%	-13%	10%
	-3%	1%	2%	11%

Entre 2020 et 2021, les charges de personnel progressent de 11% consécutivement à la rémunération de 31 agents sur une année complète et deux recrutements intervenus au cours du 3^{ème} trimestre.

* Estimation sur exercice en cours

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2022 entend maintenir un objectif ambitieux d'investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Ainsi, la section d'investissement, au-delà des programmes pluriannuels en cours, s'appuie, pour l'estimation du programme d'investissement 2022, sur la reconduction des financements alloués en 2021, notamment par le CAS FACE et sur les différents projets que le SDE entend déployer, comme les réseaux de chaleur.

Le programme d'investissement intègre également le projet d'agrandissement du bâtiment du SDE.

Les dépenses d'investissement prévisionnelles**↳ Les programmes de travaux**

Les programmes de travaux sont estimés à **12 994 244 €**.

Ce montant n'intègre pas les restes à réaliser 2021 ni la réévaluation éventuelle des programmes antérieurs. Ces données financières figureront dans le projet de budget primitif 2022.

A ce jour, les dotations du CAS FACE au titre des programmes de travaux d'électrification rurale 2022 ne sont pas connues. Néanmoins, dans l'hypothèse d'un maintien à niveau quasi équivalent des financements alloués en 2021, le programme d'investissement, au stade du débat d'orientations budgétaires, peut être appréhendé selon les conjectures décrites ci-après, par nature de travaux (honoraires inclus).

Programmes
de travaux

Financements

Renforcements :
4 777 844 €

Ces travaux visent à l'amélioration de la qualité de la distribution, à la résorption des départs en contrainte de tension ou en contrainte d'intensité ainsi qu'au renforcement des postes en contrainte de transformation.



3 500 000 € au titre des sous-programmes **Renforcement et Extension** des réseaux financés par le **CAS FACE**

857 526 € au titre du programme spécifique départemental

① Sur ces programmes, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.

Enveloppe supplémentaire de **420 318 €** financée sur fonds propres du **SDE 82**, destinée, d'une part, à répondre à la demande forte en travaux de renforcement et, d'autre part, à pourvoir au financement de dossiers très urgents ou ceux liés à des activités.

Sécurisations :
2 500 000 €

Ces programmes sont exclusivement réservés aux travaux de résorptions de fils nus, sensibles aux aléas climatiques, dans le cadre d'actions de sécurisation.



2 500 000 € au titre du sous-programme **Sécurisation des réseaux** financé par le **CAS FACE**

① Sur ces programmes, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus.

Dissimulations :
1 297 298 €

Ces travaux visent la réduction de l'impact visuel des réseaux sur leur environnement conjuguée à la sûreté d'alimentation.



672 298 € au titre du sous-programme **Enfouissement** financé par le **CAS FACE**

① Sur ce programme, le SDE 82 perçoit un subventionnement à hauteur de 80 % du montant HT des travaux honoraires inclus, à raison de 68 % pour le CAS FACE et 12 % pour les communes.

625 000 € dans le cadre des programmes **Environnement rural et Environnement urbain** financés par **Enedis** (article 8 du Cahier des Charges de Concession)

① Sur ces programmes d'effacement de réseau, le SDE 82 perçoit un subventionnement de la part d'Enedis à hauteur de 40 % du montant HT des travaux honoraires inclus (soit 250 000€/an) auquel s'ajoute une participation des communes au taux de 12 % (communes rurales) ou 35% (communes urbaines).

Extensions :
1 685 039 €

Le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité – nécessaire à l'alimentation des nouveaux usagers – comprend une partie « branchement » et une éventuelle partie « extension » (lorsque le réseau n'arrive pas en limite de propriété).



Le SDE 82 n'a pas recours au sous-programme Extension du CAS FACE pour le financement de ce type d'opération. En effet, il a fait le choix de consacrer l'intégralité de ce sous-programme aux opérations de renforcement (voir supra).

① Le financement est partagé entre les communes, les abonnés et Enedis au titre de la part Couverte par le tarif (40%).

Opérations sous mandat :
1 950 000 €

1 500 000 € au titre des travaux d'**éclairage public** (création ou renouvellement / modernisation de réseau)

150 000 € au titre des travaux liés à la **fibres optique**

300 000 € au titre des réseaux de **chaleur**

① S'agissant d'opérations pour compte de tiers, le financement est intégralement supporté par les structures mandantes (communes, syndicat mixte).

700 000 € pour les réseaux de télécommunications

(travaux de génie civil de communication réalisés lors des opérations d'effacement de réseaux ou en application de l'article L49 du code des postes et des communications électroniques)

Autres travaux :
784 063 €

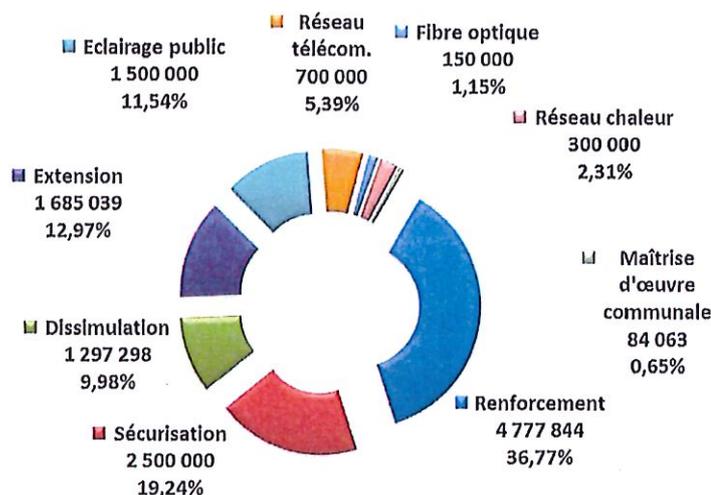


① Le financement de ces opérations spécifiques est assuré par les communes, à hauteur de 50% ou 100% du montant TTC des travaux, honoraires inclus (selon mutualisation ou non de la RODP) et par Orange (à raison de 8€/ml).

84 063 € pour les travaux réalisés à la demande communale

① Le financement est assuré par les communes, à raison de 100% du montant HT des travaux, majoré des frais de maîtrise d'œuvre.

Précision : les programmes financés par le CAS FACE doivent être réalisés sous 4 ans à compter de la notification des aides et alimentent, de fait, le plan pluriannuel d'investissement du SDE 82 qui intègre, en outre, chaque année, les restes à réaliser des programmes antérieurs.

Budget travaux 2022

↳ Les autres dépenses d'investissement

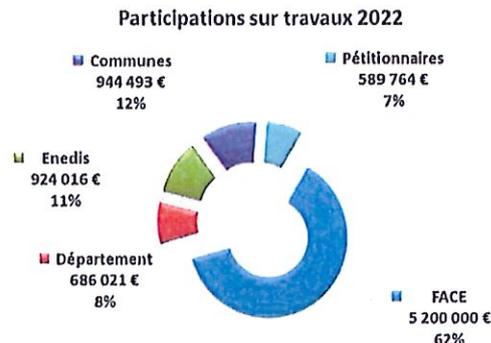
Elles sont consacrées :

- aux subventions versées aux communes sur leurs travaux d'éclairage public, de rénovation ou de réduction des nuisances lumineuses et la vente de certificats d'économie d'énergie : 1 684 000 € (NB : le budget prévisionnel est majoré de 250 000 € pour tenir compte des nouvelles politiques de subventionnement arrêtées lors du comité syndical du 29 septembre 2021 et entrant en vigueur au 1er janvier 2022)
- à la poursuite du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, sur la base du plan de relance gouvernemental d'une part et d'autre part l'objectif d'acquisition de bornes de recharge accélérées : 684 000 €
- aux travaux d'agrandissement du bâtiment du SDE : 400 000 € (maîtrise d'œuvre + 50% du coût estimatif des travaux)
- au programme d'équipement du SDE 82 (logiciels et serveur, mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, travaux de sécurisation du site, outillage technique professionnel spécifique lié à l'activité du service transition énergétique) : 215 000 €
- au crédit pour dépenses imprévues : 200 000 €
- aux études non suivies d'exécution : 50 000 €
- aux titres annulés sur exercices antérieurs (essentiellement les participations aux travaux d'extension) : 41 000 €
- aux opérations d'ordre (reprise sur subventions transférables et intégration des études non suivies d'exécution) : 104 311 €.

Le SDE 82 œuvre actuellement à la création d'une société d'économie mixte locale à vocation d'installation, de production et d'exploitation des énergies renouvelables pour le compte de porteurs de projets (communes, EPCI, partenaires privés, ...). Son incidence financière, objet de travaux en cours, sera déclinée dans le projet de budget primitif 2022.

Les sources de financement

Pour les travaux réalisés sur le réseau de distribution publique d'électricité, le SDE 82 est susceptible de bénéficier de **subventions et de participations** à hauteur de **8 344 294 €**, en provenance de ses différents financeurs institutionnels.



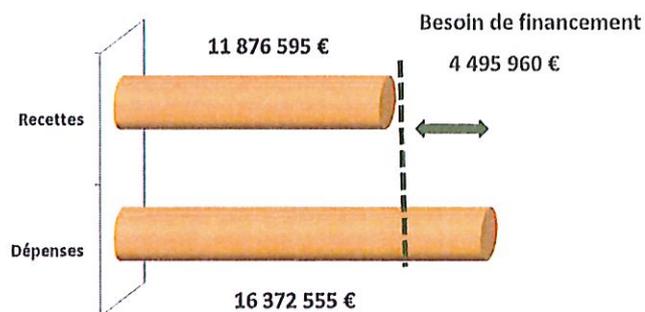
Les autres sources de financement se décomposent ainsi :

- opérations sous mandat : 1 950 000 €
- FCTVA : 9 852 €
- cession : 2 500 € (reprise pour l'achat d'un véhicule électrique)
- financement des IRVE (plan de relance gouvernemental et acquisition de bornes de recharge accélérées) : 353 000 €
- résorption des avances sur travaux : 100 000 €
- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements et intégration des études non suivies d'exécution) : 1 116 949 €.

Des ajustements financiers interviendront lors de l'élaboration du budget primitif 2022 en fonction d'une part, des résultats 2021 et du report des restes à réaliser et d'autre part, de la position connue des financeurs sur les grands projets (arrêtés d'attribution).

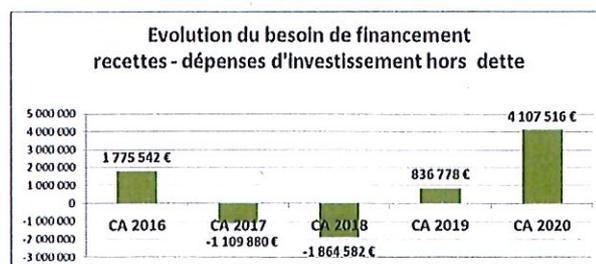
EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

Pour financer les investissements 2022, le SDE 82 devra prévoir, sur son budget, un **financement complémentaire**, par prélèvement sur la section de fonctionnement estimé à ce stade des prévisions (hors report du résultat antérieur et restes à réaliser) à **4 495 960 €**.



D'un point de vue rétrospectif, sur la base des comptes administratifs des exercices antérieurs, on constate de larges fluctuations au niveau du besoin de financement, induites essentiellement par le niveau de réalisation en travaux, en corrélation avec l'année de recouvrement des différentes demandes de financement.

Toutefois, les excédents dégagés annuellement par la section de fonctionnement confèrent à la structure une capacité d'épargne substantielle et pérenne, assurant ainsi la couverture du besoin de financement.



Source : comptes administratifs 2016 – 2020